



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 JUIN 2021**

**Membres présents** : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, L.GUYONNIE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, M.EVENE-MATEO, S. DARRIGUES, K.PERY, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, C. DUPIN, JP CAZAUX, E.SERRES, X.BAYLAC, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, J.RANCE ;

**Membres absents excusés ayant donné procuration** : C.DOS SANTOS (pouvoir à J.DOS SANTOS) G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; JP ALPHA (pouvoir à C.DUFOUR) ; S.MOREIRA (pouvoir à L.GUYONNIE) ; M.BECRET (pouvoir à CH.MARTIN)

**Secrétaire de séance** : J.DARRIGADE

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR** :

- Pouvoirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Informations de Monsieur le Maire
- Informations des Adjointes
- Compte rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :
  - Conclusion d'un bail avec Mr Jean BEGU
  - Conclusion d'un bail d'habitation avec Mr et Mme URRUTIA
  - Ecole Joliot Curie - Dépôt d'autorisation de travaux
  - Convention de location de fibres optiques
- . Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux : 18 mars 2021 et 8 avril 2021

**PROJETS DE DELIBERATIONS**

**Ressources Humaines**

- 01.Modification du tableau des emplois
02. Mise à jour des taux de promotion pour l'avancement de grade

**Affaires scolaires**

03. Marché de restauration - Mise en place d'un groupement de commande avec le Centre Social Dou Boucaou - Autorisation accordée à M. le Maire de signer ladite convention

**Economie**

04. Approbation de la convention de partenariat dans le cadre du déploiement de la plateforme MONCOMMERCE64- Autorisation accordée à M. le Maire de signer ladite convention avec le Président du Conseil départemental.

**Mobilité**

05. Approbation de la charte d'engagement pour encadrer l'implantation de services de location de trottinettes au Pays Basque

**Travaux**

06. Travaux de voirie sur la portion de la rue Georges Lassalle (RD 460) – Convention de co-maitrise d'ouvrage à conclure avec le Département – Autorisation accordée à M. le Maire de la signer

07. Travaux d'aménagement du giratoire intersection chemin Delaur et Avenue Charles de Gaulle (RD108) – Convention de co-maitrise d'ouvrage à conclure avec le Département – Autorisation accordée à M. le Maire de la signer

Questions diverses

**INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire annonce que la cérémonie du 18 juin aura lieu au Monument aux Morts à 11 heures. Les règles sanitaires ont évolué et la jauge a été fixée à 20 personnes. Il a considéré que les anciens combattants étaient prioritaires c'est pourquoi, Monsieur Clément LUCU (Comité d'entente) et Monsieur Pierre FABAS (FNACA) ont été contactés pour venir avec trois ou quatre portes drapeaux chacun. De plus, il a été proposé à Monsieur Dominique LAVIGNE, représentant de la minorité de venir accompagné de deux conseillers municipaux. Un courrier lui a été adressé à cet effet.

Monsieur le Maire rappelle que les 20 et 27 juin se dérouleront les élections Départementales et Régionales. Il s'agit d'un double scrutin d'où la nécessité d'avoir un nombre important d'assesseurs. La majorité et la minorité ont proposé des noms qu'il a fallu répartir entre les 5 bureaux de vote. Il précise que le Président, le Vice-Président et le secrétaire seront mutualisés dans tous les bureaux de vote et que la pièce principale sera séparée en deux par des barrières. Il y aura un accueil unique à l'entrée pour vérifier l'identité des électeurs. Une table avec les bulletins et les enveloppes sera installée au départ de chaque scrutin avec une personne. Il souligne qu'il est nécessaire d'avoir deux personnes en permanence notamment à la table de vote mais dans la pratique, trois c'est mieux. La journée se déroulant de 8 h à 18 h, ce qui fait 10 heures d'amplitude, il faut du monde pour que chacun ait la possibilité de s'arranger en fonction de ses affinités. On travaille avec le service des élections qui se tient à la disposition de tous. Concernant la vaccination, Monsieur le Maire précise qu'elle est recommandée et non obligatoire. De ce fait, les personnes présentes pour les élections sont considérées comme prioritaires.

**INFORMATIONS DES ADJOINTS**

Monsieur Gilles LASSABE indique que les tests Covid se pratiquent toujours à la Place. Les mutants n'existent plus, on les appelle dorénavant les, Alpha, Beta, Delta, Gamma...etc.

Les centres de vaccination sont toujours les mêmes à l'hôpital de Bayonne et à la Maison des Associations. Les centres de Biarritz et d'Anglet ont été modifiés pour plus de pratique.

Des tests salivaires ont été réalisés dans toutes les écoles Boucalaises et on ne dénombre pas de cas positifs. Toutes les écoles sont restées ouvertes ce qui n'est pas le cas dans les Communes voisines.

Monsieur Gilles LASSABE informe l'assemblée qu'il a contacté le Docteur Galpin dans l'optique d'ouvrir un centre de vaccination à Boucau avec l'aide des trois infirmières municipales. En effet, compte tenu de la pandémie la vaccination risque de devenir obligatoire chaque année. Le dossier est actuellement à l'étude à l'ARS. Il espère que ce centre verra le jour dans les prochains mois.

Le 17 novembre 2020, le secrétaire d'État au numérique a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement et l'accueil d'un conseiller numérique dans le cadre de « France Relance ». Ceci impacte la Commune avec une délibération sur le « ECOMMERCE » qui permettra d'accompagner en digitalisation les commerces et soutenir la revitalisation des centres bourgs. Il en donnera lecture lorsque l'ordre du jour sera abordé. Madame Monia EVENE prendra la parole pour évoquer le recrutement d'un conseiller numérique au CCAS. Il s'agit d'un appel à projet qui est porté par le CCAS en concertation avec le Centre Social Dou Boucaou qui a présenté sa candidature.

Madame Monia EVENE indique qu'il s'agit de recruter un conseiller numérique pour le CCAS. C'est un contrat de 2 ans qui va permettre un accès Internet pour accompagner les Boucalais et Boucalaises dans le numérique, en comprendre les enjeux et en déjouer les dangers. Le recrutement est prévu d'ici 15 jours. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur une plate-forme. La prise de poste va se faire le 1er août, au plus tard le 1er septembre.

Madame Sandrine DARRIGUES précise que les personnes intéressées peuvent postuler sur le site conseiller-numérique.gouv.fr. Le CCAS ira piocher dans cette banque de données pour le recrutement.

Monsieur le Maire rajoute, en tant que Président du CCAS, que la prise en charge par l'Etat est très importante sur 2 ans. C'est un sujet intéressant. Et même s'il est porté par le CCAS, il y aura des retombées au niveau de la Commune et du Centre Social Dou Boucaou.

Madame Sandrine DARRIGUES souligne que ce dispositif fait partie du plan de relance avec une enveloppe de 50 000 €.

Madame Marie José ROQUES dit que c'est avec joie qu'elle annonce une certaine reprise au niveau de la culture et de l'animation dans la Ville comme ailleurs, en respectant bien entendu les nouvelles dispositions gouvernementales. C'est ainsi que demain soir se tiendra la dernière conférence ATTALAP, histoire de l'art à la salle de danse qui jouxte la bibliothèque. Un flyer a été distribué et il introduit cette conférence qui rentre dans le cadre de la valorisation du patrimoine. C'est un événement qui clôture un peu cette saison et qui est tout à fait dans la lignée annoncée en septembre dernier. Il se prépare également avec le service animation, « Musique à Peloste » qui est programmée le samedi 26 juin à 18h30. Quelques nouvelles sont parues d'ailleurs dans la presse. Cette année, cette soirée musicale revêt vraiment un caractère tout particulier et c'est ce que la Commune a voulu mettre en avant après des mois de jeûne et d'abstinence. Beaucoup ont été frustrés alors la place est faite aux jeunes, on veut vraiment valoriser les talents Boucalais ou d'ailleurs. Les candidatures arrivent encore et elle est en train d'élaborer, avec le service animation, le programme. Il y aura de la place pour tout le monde et la soirée se terminera en beauté avec un jeune qui a fait parler de lui et qui a de la famille à Boucau, il s'agit du finaliste de The Voice. Il lui a été demandé de réserver cette date et il a pu le faire. Le programme sera diffusé largement dans la quinzaine qui arrive. Même si cette animation se déroule à l'heure de l'apéritif, il n'y en aura pas car toutes les recommandations seront respectées. En cas de mauvais temps, une solution de repli a été envisagée avec le Proviseur du collège, Monsieur CECCHETTI qui a proposé le préau du collège parce que dans la programmation, la chorale du collège chantera.

Madame Marie José ROQUES poursuit en donnant lecture d'un communiqué de Madame BERGEON-DURQUETY, Présidente du CAEM depuis un an :

« Ayant reçu quelques réactions à la lecture de mon article paru dans le Boucau Synergies numéro 21, je souhaite par le biais de Madame Marie-José ROQUES, Adjointe à la Culture, apporter un complément d'informations et lever tout malentendu. Bien qu'étant administratrice au CAEM depuis 6 ans, je suis une Présidente récente et je ne prétendais pas à travers ces lignes en faire l'historique. Mon souhait était de montrer notre engagement auprès des familles adhérentes à travers le travail accompli par nos professeurs et leurs élèves malgré et pendant le confinement avec l'impossibilité de se retrouver pour la réalisation d'un clip avec une probable issue de mini concert lors de sa présentation. La date de 2004 à laquelle je faisais référence est la date de déclaration en Préfecture de l'association La Cale à Musique, celle-ci est en effet la

suite logique du CAEM Sud CMR. En effet, en 2000, la Municipalité de l'époque voulant permettre au plus grand nombre d'enfants et d'adultes Boucalais de s'initier et de pratiquer la musique et le chant, avait demandé pour se faire au CMR (Centre Musico-Ruraux) bien implanté à Boucau depuis des décennies et reconnu pour le travail accompli dans les écoles, de créer une structure proposée par leur fédération, un CAEM (Carrefour d'Expression Musicale), c'est ainsi que dès la rentrée de septembre 2000, le CAEM était en mesure de proposer à nos jeunes plusieurs ateliers d'instruments collectifs, l'enseignement étant dispensé par des professeurs CMR. »

Madame Monia EVENE indique que le Vesti'bulle a réouvert samedi matin, les bénévoles ont réalisé une très belle matinée et elles étaient très contentes de retrouver les Boucalais. Elle annonce de nouvelles ventes le samedi 12 juin et le jeudi 24 juin. Il sera nécessaire de laisser le parking à l'intérieur de la cour de la mairie libre afin que les personnes venant acheter des vêtements puissent y stationner.

Monsieur Patrick ACEDO dit qu'il se trouvait à la réunion de travaux à la rue Georges Lassalle tout à l'heure et qu'il va se faire jeudi et vendredi, si le temps le permet, un bi-couche de l'avenue Lénine jusqu'à pratiquement, la rue des camélias afin de permettre une circulation aisée et avoir moins de revendications de personnes qui ne respectent pas du tout les travaux et qui roulent à une vitesse excessive et plutôt que de faire le tour passent systématiquement au milieu des travaux. Il a du mal à supporter cette indiscipline.

#### Compte rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

- Conclusion d'un bail avec Monsieur Jean BEGU. Ce dernier, que tout le monde connaît puisqu'il est porte-drapeau, cultive depuis plusieurs dizaines d'années un potager sur un terrain communal. On a convenu qu'il lui était possible de continuer mais la Ville a souhaité procéder à une régularisation c'est pourquoi, ce bail a été conclu pour l'utilisation du terrain cadastré AO165 d'une superficie occupée de 1 520 m<sup>2</sup> avec un loyer annuel de 180 €.
- Conclusion d'un bail d'habitation avec Monsieur et Madame URRUTIA pour un logement communal situé à l'école Paul Langevin moyennant un loyer mensuel de 450 €. Il s'agit d'un logement d'urgence car ces personnes habitaient dans un appartement insalubre et il a été nécessaire de les reloger le temps des travaux. Ce bail est conclu pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.
- Ecole Joliot Curie - Dépôt d'autorisation de travaux. Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire et une autorisation de travaux pour ERP (Etablissement Recevant du Public) au titre des travaux de restructuration de la cuisine et l'extension du réfectoire, la restructuration des espaces existants du bâtiment A et l'extension du bâtiment B pour l'agrandissement de l'espace repos et des locaux de stockage, ménage et buanderie de l'école Joliot Curie. Il profite de cette occasion pour préciser que la pandémie a entraîné des retards. En effet, les travaux devaient commencer le 1<sup>er</sup> juillet mais ils seront retardés. Il n'échappe à personne que ce sont des travaux qui vont se faire dans une école maternelle et il est donc fortement recommandé de les effectuer pendant les vacances scolaires pour que les élèves ne subissent pas les nuisances sonores et autres. Après discussion avec l'architecte, la directrice de l'école et les affaires scolaires, on s'orienterait vers un report simplement d'une année sachant que les travaux commenceront le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour le dortoir et le 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour la cantine. Il est impératif que les travaux lourds se fassent en été. On sait très bien qu'ils ne seront pas terminés au 1<sup>er</sup> septembre mais il restera des finitions moins importantes. C'est la raison pour laquelle cette orientation a été prise. Une réunion se tiendra lundi prochain avec les parents d'élèves et Madame Laurence GUYONNIE afin d'évoquer ce sujet.
- Convention de location de fibres optiques avec la société Izalink pour la réalisation de travaux et la location du réseau de fibres optiques pour une durée de 15 ans pour un montant de

49 597 € HT soit 59 516.40 € TTC. Cela se traduit par une économie de 16 000 € en année pleine sur la consommation donc en trois ans, cela sera absorbé. Comme ce point est éligible à la DETR, on espère obtenir une subvention qui viendra atténuer cet investissement.

## APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

- . Séance du 18 mars : approuvée à l'unanimité
- . Séance du 8 Avril : approuvée à l'unanimité

### L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE

-1-

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- . Du départ d'un agent du service « fêtes et cérémonies » affecté dans un autre service par la voie de la mobilité interne et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

- . De la nécessité de restructurer l'atelier mécanique, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de responsable de l'atelier mécanique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

- . Du futur départ en retraite de la responsable de la bibliothèque municipale et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de responsable de la bibliothèque municipale à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires ou par un fonctionnaire de catégorie B relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

- . Du futur départ en retraite d'un agent du service « espaces verts » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de jardinier à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

- . De la future mutation dans une autre collectivité d'un agent du service ressources humaines et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Compte tenu de l'évolution des besoins en technicité sur ce poste, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de gestionnaire des ressources humaines à

temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs ou par un fonctionnaire de catégorie C avec expérience avérée relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

. De la future mutation dans une autre collectivité d'un agent du service affaires générales et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent polyvalent de gestion administrative (état civil, élections, archives, accueil...) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► **A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :**

<b>Service</b>	<b>Emplois créés</b>
Fêtes et cérémonies	1 Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet (agent technique polyvalent)
Atelier mécanique	1 Cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise à temps complet (responsable de l'atelier mécanique)
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

► **A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :**

<b>Services</b>	<b>Emplois créés</b>
Bibliothèque	1 Cadre d'emplois des bibliothécaires (ctg A) ou des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (ctg B) à temps complet (Responsable de la bibliothèque municipale)
Espaces verts	1 Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet (jardinier)
Ressources humaines	1 Cadre d'emplois des rédacteurs (ctg B) ou des adjoints administratifs (ctg C) à temps complet (gestionnaire des ressources humaines)
Affaires générales	1 Cadre d'emplois des adjoints administratifs (ctg C) à temps complet (agent polyvalent de gestion administrative)
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

Le tableau des emplois définitif retiendra les grades des candidats qui seront retenus à l'issue de la procédure de recrutement.

Une mise à jour du tableau des emplois sera effectuée après avoir recueilli l'avis du Comité Technique sur la suppression des emplois libérés par les départs en retraite et les mutations.

## Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;  
**Précise** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

### Discussion :

Monsieur le Maire rappelle que les procédures administratives concernant les agents sont très compliquées.

### VOTE :

**Pour : 29 : unanimité**

-2-

## MISE A JOUR DES TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle que l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement au grade supérieur est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables. Il donne compétence au Conseil Municipal, après avis du Comité Technique, pour fixer ces taux de promotion correspondant donc au nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale à l'exception du cadre d'emplois des agents de Police Municipale.

Par délibération en date du 28 août 2017, le Conseil Municipal a mis à jour ces taux de promotion.

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau en raison de la présence depuis cette date de nouveaux cadres d'emplois dans la collectivité (cadre d'emplois des animateurs territoriaux et des bibliothécaires).

Monsieur le Maire rappelle que les critères de choix des fonctionnaires promus intégreront, outre les conditions fixées par les statuts particuliers des cadres d'emplois, la valeur professionnelle, les acquis de l'expérience professionnelle et l'aptitude à assurer les missions correspondant au grade d'avancement.

### 1. Pour la catégorie C

#### Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %. La création de ce grade devrait correspondre à un poste de travail nécessitant une compétence professionnelle ou un niveau de responsabilité particulier ou bien comporter des fonctions d'encadrement d'autres agents

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %. La création de ce grade devrait correspondre à un poste de travail nécessitant une qualification professionnelle particulière, ou impliquant des responsabilités ou bien comportant des fonctions d'encadrement d'autres agents

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %

Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Cadre d'emplois des ATSEM :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

**2. Pour la catégorie B**Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 % cependant le poste devra comporter des fonctions d'encadrement ou de nouvelles responsabilités



Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 % cependant le poste devra comporter des fonctions d'encadrement ou de nouvelles responsabilités

Cadre d'emplois des techniciens territoriaux :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 % le poste doit correspondre à des fonctions d'encadrement ou de nouvelles responsabilités

Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 % cependant le poste doit correspondre à des fonctions d'encadrement ou de nouvelles responsabilités

Cadre d'emplois des animateurs territoriaux :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Animateur	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 % cependant le poste doit correspondre à des fonctions d'encadrement ou de nouvelles responsabilités

**3. Pour la catégorie A**Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Ingénieur	Ingénieur principal	100 % emploi unique dans la collectivité

Cadre d'emplois des attachés territoriaux :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Attaché	Attaché principal	100 %

Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux :

Grade	Grade d'avancement	Ratios
Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	100 %

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Après avis du Comité Technique émis le 24 novembre 2020,

**Adopte** les taux de promotion par grade et les critères de choix proposés par le Maire ;

**Abroge** la délibération en date du 28 août 2017.

**VOTE :**

**Pour : 29 : unanimité**

-3-

**MARCHE DE RESTAURATION – MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**  
**AVEC LE CENTRE SOCIAL DOU BOUCAOU**  
**AUTORISATION ACCORDEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA DITE CONVENTION DE GROUPEMENT DE**  
**COMMANDES**

Madame Laurence GUYONNIE, Adjointe, rappelle que le marché de prestations de services conclu avec la Société BERTAKOAK, dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre la Commune et le Centre Social Dou Boucaou, en vue de la production et la livraison de repas dans les restaurants scolaires communaux et au Centre de loisirs prend fin au 31 août 2021. Dès lors, la Commune doit procéder à la passation d'un nouveau marché.

En vue de la passation de ce nouveau marché, le Centre Social Dou Boucaou souhaite de nouveau reconduire son adhésion au groupement de commande avec la Commune.

Madame Laurence GUYONNIE rappelle l'intérêt de recourir à un prestataire unique en matière de restauration pour la cantine scolaire et celle du Centre de Loisirs. Elle indique qu'il est opportun que les deux structures procèdent ensemble à la consultation et au choix du prestataire qui assurera cette prestation afin de :

- . garantir aux enfants fréquentant les services de cantine scolaire et du Centre de Loisirs, de bénéficier d'un meilleur service avec une meilleure cohérence dans les menus proposés,
- . bénéficier d'une meilleure lisibilité avec un interlocuteur unique, pour les agents municipaux chargés d'assurer le service de restauration au sein des deux structures,
- . réaliser des économies d'échelle.

Elle explique la procédure du « groupement de commandes » prévue à l'article L2113-7 du code de la commande publique qui permet de faire la consultation et de choisir le prestataire dans les conditions les plus avantageuses.

Pour ce faire, dans le cadre de cette procédure une convention constitutive du groupement de commandes doit être mise en place ; celle-ci précisant notamment ses modalités de fonctionnement.

Un projet de convention a été rédigé en ce sens. Il ressort que :

- . le coordonnateur du groupement sera la Commune de BOUCAU ;
- . un marché unique sera signé et notifié par le coordonnateur et chaque membre exécutera le marché pour la part qui le concerne ;
- . un tel groupement nécessite que l'attributaire soit choisi par une Commission d'Appel d'Offres. Il est proposé de retenir celle de la Commune et d'y associer deux représentants du Centre Social Dou Boucaou.

Madame Laurence GUYONNIE invite l'assemblée à prendre connaissance du projet complet de convention ci-annexé et à se prononcer sur cette affaire.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**Approuve** la convention, ci-annexée, constitutive du groupement de commandes entre la Commune et le Centre Social Dou Boucaou, pour le choix du prestataire chargé d'assurer la production et la livraison de repas auprès des restaurants scolaires communaux et du Centre de Loisirs,

**Décide** que la Commune sera coordonnateur du groupement,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Président du Centre Social Dou Boucaou et à faire les démarches nécessaires à son exécution.

### **Discussion :**

Monsieur Christophe MARTIN se dit favorable à ce groupement de commande. On part sur un marché qui est long dans le temps. Aussi, sa demande serait de pouvoir avoir connaissance le plus un amont possible du projet de cahier des charges. Il s'agit de l'alimentation des écoliers et il est nécessaire d'avoir un certain nombre d'exigences. Il y en avait déjà dans le précédent marché notamment en matière de qualité des produits utilisés issus de l'agriculture biologique et de la production locale. On pourrait peut-être imaginer qu'à l'occasion de ce nouveau marché, on puisse, au-delà de l'engagement intentionnel, avoir un niveau d'exigences un peu plus fort. C'est la raison pour laquelle son groupe souhaiterait pouvoir prendre connaissance du projet de cahier des charges.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette sollicitation. Il est à disposition à la mairie.

### **VOTE :**

**Pour : 29 : unanimité**

-4-

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME  
MONCOMMERCE64  
AUTORISATION ACCORDEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA DITE CONVENTION AVEC LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose au Conseil Municipal que dans le contexte de la crise COVID et afin de soutenir le développement territorial, le Département des Pyrénées-Atlantiques a mis en place une plateforme d'e-commerce accessible à l'ensemble des artisans, commerçants, producteurs des Pyrénées-Atlantiques.

Cette plateforme a pour objectif à la fois de valoriser les productions locales, permettre aux entreprises de trouver un second souffle avec la vente en ligne, et proposer aux habitants des Pyrénées-Atlantiques une offre en circuit court et une alternative aux grandes plateformes internationales de vente en ligne.

Afin d'accompagner au mieux cette démarche, le Département s'appuie sur le territoire en sollicitant notamment les collectivités locales. A ce titre, la Commune propose d'y répondre favorablement en faisant le lien auprès de ses commerçants par le biais d'un ou plusieurs référents à désigner prochainement conformément à l'article 3 de la présente convention.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Approuve** la convention de partenariat dans le cadre du déploiement de la plateforme MONCOMMERCE64 ;  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président du Conseil Départemental.

**Discussion :**

Monsieur le Maire rajoute que les représentants du Département ont été reçus le 6 mai dernier. Ces derniers ont présenté leur démarche à laquelle il a souhaité s'inscrire car elle présente l'avantage de mettre en avant tout le secteur économique de la Ville mais également les clients. En effet, tout le monde aura accès à ce site qui va servir de vitrine aux produits proposés. Il souligne la gratuité de cette proposition. Pour ce faire, il était cependant nécessaire de délibérer.

**VOTE :**

**Pour : 29 : unanimité**

-5-

**APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR ENCADRER L'IMPLANTATION DE SERVICES DE LOCATION  
DE TROTTINETTES AU PAYS BASQUE  
AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LA SIGNER**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) est l'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire.

A ce titre, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour ainsi que certaines Communes du littoral ont été sollicités par des opérateurs de trottinettes électriques qui souhaitent déployer leurs services et leurs démarches pour investir de nouveaux territoires.

Depuis la loi d'orientation des mobilités en date du 24 décembre 2019, les trottinettes sont considérées comme des engins de déplacement personnel motorisés ce qui leur attribue un cadre juridique. Dès lors, l'arrivée de cette micro-mobilité dans les zones urbaines a multiplié les conflits d'usages sur les trottoirs et un encombrement de l'espace public favorisé par l'absence de zones ou de dispositifs de stationnement dédié.

Dans ce contexte, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour propose qu'il ne soit pas délivré de permis de stationnement aux opérateurs de trottinettes électriques sachant que seul le Maire dispose de cette compétence, ceci afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité publique au sein de la Commune.

Néanmoins, le Syndicat des mobilités s'engage à assurer une veille technique et réglementaire sur la micro mobilité ainsi que ses enjeux et propose des services de mobilités adaptés aux besoins y compris les trottinettes électriques lorsque les dispositions réglementaires garantiront les conditions de sécurité nécessaires pour la circulation des personnes et lorsque les réponses des opérateurs respecteront ce cadre.

Aussi, il est proposé d'approuver une charte, renouvelable chaque année automatiquement en l'absence d'une demande d'évolution des deux parties, visant à encadrer les services de mobilités présents sur le territoire et ne contrevenant pas à la circulation des trottinettes dans le respect du Code de la route.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Approuve** la charte d'engagement pour encadrer l'implantation de service de location de trottinettes au Pays Basque.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite charte.

#### **Discussion :**

Madame Marie Ange THEBAUD rappelle qu'à ces débuts, l'exploitation des trottinettes électriques était anarchique et accidentogène. C'était de véritables obstacles sur les trottoirs, sur la chaussée et il n'y avait pas véritablement de cadre juridique. La loi « LOM » du 24 décembre 2019 instaure un cadre juridique avec des vitesses à respecter et il revient bien au Syndicat des Mobilités Pays-Basque Adour, qui a la compétence des mobilités, d'être l'autorité organisatrice sur son ressort territorial de la manière suivante : une offre de service de déplacement doux doit être pensé à l'échelle intercommunale compte-tenu de l'organisation polycentrique du territoire sur le littoral et la présence de nombreux espaces partagés entre piétons et vélos créant déjà des conflits entre ces deux usages sur certains secteurs sur-fréquentés notamment, la présence de ces engins sur l'espace public n'est pas souhaitable et viendrait à l'encontre du développement des déplacements piétons.

Le Syndicat des Mobilités dit en conclusion qu'il est convenu que l'implantation des services de trottinettes en libre-service sur les Communes urbaines et touristiques n'est pas souhaitable mais il fait une proposition à savoir que l'implantation sur le territoire d'un service de location de trottinettes est soumise à la seule délivrance d'un permis de stationnement, mesure de police administrative, dont le Maire a la compétence. Il est proposé aux Maires des Communes du littoral de ne pas délivrer de permis de stationnement aux opérateurs souhaitant installer un service de trottinettes électriques en free floating sur le territoire de leur

Commune et d'informer le Syndicat des sollicitations dont ils font l'objet par ces opérateurs qui sont en train de se multiplier. Le Syndicat s'engage donc à assurer une veille technique et réglementaire sur la micromobilité, ses enjeux et les services y afférents et propose des services de mobilité adaptés aux besoins y compris les trottinettes électriques lorsque les dispositions réglementaires garantiront les conditions de sécurité nécessaires pour la circulation des personnes et lorsque les réponses des opérateurs respecteront ce cadre. Aujourd'hui, c'est un premier pas, il va y avoir certainement un document de travail qui va être travaillé avec une nouvelle charte un peu plus resserrée avec des articles qui se rapportent aux opérateurs c'est-à-dire : penser à des sites dédiés pour la prise ou la dépose de ces appareils qui ne traînent pas sur la chaussée ou sur les trottoirs, une gestion de la maintenance, l'occupation du domaine public, la mise en place de formations, sensibilisation pour les usagers. Elle pense que tout ce travail est à venir afin qu'il soit porté devant ces opérateurs de manière à ce qu'ils puissent répondre à des obligations.

Monsieur Gilles LASSABE répond que la Ville de Boucau n'a pas d'espace qui se prêterait à ces déplacements en trottinettes qui sont très accidentogènes. Les trottinettes électriques doivent occuper non plus les trottoirs mais la chaussée, c'est la règle et l'on sait malheureusement qu'elles sont souvent débridées et aujourd'hui on recense énormément d'accidents graves. Cette décision est préventive. On voit pas mal de trottinettes sur les quais à Bordeaux car il y a des espaces vastes où il est possible de circuler mais ici, ce serait sur les bords des plages ou sur des zones très peu appropriées. Faire de la trottinette un moyen de déplacement dans les rues de la Commune n'est pas envisageable pour l'instant bien qu'il y en ait. Une législation s'appliquera comme pour les vélos électriques. Chacun a la possibilité d'en acheter mais on n'installera jamais de station à Boucau. Il précise que « Vélibléu », le vélo en libre-service va se développer puisque la station va être doublée dans son installation. Les vélos électriques prendront de l'importance mais il est certain qu'au départ de la navette fluviale, on voyait mal implanter une station de trottinettes électriques. De plus, le long de la route industrielle c'est dangereux et en tant que médecin, il soigne les séquelles des patients qui sont victimes d'accidents donc il faut être vigilant. Il est nécessaire d'avoir un casque parce que malheureusement ces trottinettes sont débridées et roulent souvent à plus de 30 km/h, ce qui est inquiétant.

Monsieur le Maire dit à Madame Marie Ange THEBAUD qu'elle a apporté un long complément de ce qui ressort des réunions du Syndicat des Mobilités auxquelles il assiste avec Monsieur Gilles LASSABE. Il souligne être en parfaite harmonie avec ce qui vient d'être dit, les aires de stationnement de trottinettes électriques ne seront pas installées sur la Commune.

**VOTE :**

**Pour : 29 : unanimité**

-6-

**TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA PORTION DE LA RUE GEORGES LASSALLE (RD 460)**  
**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT**  
**AUTORISATION ACCORDEE A M. LE MAIRE DE LA SIGNER**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal l'opération en cours de restructuration de la rue Georges Lassalle menée en partenariat avec la Ville de Tarnos, la CAPB, le SYDEC, le SDEPA et le Département des Pyrénées Atlantiques.

Il est rappelé que la partie boucalaise de cette voie est propriété du Département.

Conformément à son règlement de voirie, le Département s'est engagé à verser une participation financière au titre de la réalisation de la chaussée, des bordures, des trottoirs, des caniveaux et des ouvrages de récupération des eaux pluviales pour la portion de voie comprise entre le carrefour avec la RD 81 (Département des Landes) et l'intersection avec la rue des Camélias

Pour ce faire, il convient de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de transférer la coordination de la maîtrise d'ouvrage à la Commune de Tarnos et définir la répartition du coût de ces travaux globaux s'élevant à 515 000 € TTC.

Selon les termes de la convention jointe en annexe, il est précisé que la participation du Département est estimée à 100 000 € HT correspondant à 50 % du coût HT des bordures et caniveaux, 50 % du coût HT de l'assainissement pluvial, 100 % de la réfection de la chaussée sur la part seulement de la voirie située sur le Département des Pyrénées Atlantiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le Président du Conseil Départemental.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Approuve** les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le Département au titre des travaux de restructuration de la rue Georges Lassalle ;  
**Approuve** la participation du Département de 100 000 € HT ;  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président du Conseil Départemental.

#### **Discussion :**

Monsieur Christophe MARTIN précise que Monsieur Patrick ACEDO, lors de la lecture de la délibération, a indiqué que la convention serait conclue avec la Commune de Tarnos. Il voulait dire certainement la Ville de Boucau. Cette précision évitera que le procès-verbal ne soit erroné. De plus, il informe les élus du Conseil Municipal que le Département a voté en ce sens vendredi dernier et il est également prévu que cette route départementale soit déclassée et intègre le patrimoine des routes communales au terme des travaux tout comme la rue Raoul Bramarie. Il lui semble important de le rappeler.

Monsieur le Maire souligne que le Département 40 ne considérait pas cette rue comme étant une départementale, ce qui était illogique. Prochainement, pour le Département 64, cette rue n'aura plus vocation à être départementale.

#### **VOTE :**

**Pour : 29 : unanimité**

-7-

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE INTERSECTION CHEMIN DELAUR ET AVENUE CHARLES DE GAULLES**  
**(RD108)**  
**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT**  
**AUTORISATION ACCORDEE A M. LE MAIRE DE LA SIGNER**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la réalisation en 2020 des travaux d'aménagement du giratoire situé à l'intersection du Chemin Delaur et de l'Avenue Charles de Gaulle (RD108) dans le cadre de la réfection du Chemin Delaur pour un coût total d'opération de 248 000 € TTC.

Conformément à son règlement de voirie, le Département s'est engagé à verser une participation financière de 25 000 € HT correspondant à 50 % du coût HT des bordures et caniveaux, 50 % du coût HT de l'assainissement pluvial, 100 % de la réfection de la chaussée.

A cet effet, il convient de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de transférer la coordination de la maîtrise d'ouvrage à la Commune et définir la répartition du coût de ces travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le Président du Conseil Départemental.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**Approuve** les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le Département au titre des travaux d'aménagement du giratoire situé à l'intersection du chemin Delaur et de l'avenue Charles de Gaulle (RD108) ;

**Approuve** la participation du Département de 25 000 € HT ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président du Conseil Départemental.

### **VOTE :**

**Pour : 29 : unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Dominique LAVIGNE souhaite faire deux ou trois interventions.

La première porte sur l'interpellation, tout à l'heure à l'entrée de la salle, par des représentants de l'association « les Boucalais de quartiers en action ». En effet, on sait tous de quoi il s'agit et on a eu l'occasion d'évoquer ici en Conseil Municipal, l'importance des travaux de la rue Georges Lassalle ainsi que les nuisances engendrées. Ces riverains ont interpellé son groupe car il y a aujourd'hui un certain agacement, les choses durent et ce n'est pas fini, ils le savent. Mais ce qu'ils demandent c'est une véritable concertation avec Monsieur le Maire ou avec la Municipalité, sur le devenir, sur l'actuel parce qu'il y a urgence au niveau de la sécurité mais aussi sur les perspectives. En effet, le quartier du Barthassot est aujourd'hui un lieu de passage et les administrés se demandent de quelle manière ils vont retrouver le cheminement doux d'antan ainsi que leur quiétude. Monsieur le Maire a certainement des arguments et les riverains attendent justement une concertation, un échange de points de vue, respectueux pour savoir à quoi s'en tenir.

Monsieur le Maire répond qu'il ne fera pas de polémiques ce soir mais peut-être demain car il sait d'où cela vient. Il a apporté une réponse à la personne qui avait adressé la pétition mais elle ne l'a pas partagée et cela a surpris beaucoup de monde. Les riverains se plaignent des travaux et il peut le comprendre parce qu'au bout d'un moment cela devient pénible, c'est évident. Il rappelle que sept entités interviennent sur la rue Georges Lassalle et les travaux ont été plus longs que prévu car il s'est avéré, lors de leur avancement, que certains réseaux étaient vétustes et il a été nécessaire de les refaire ce qui a pris beaucoup de temps. La météo a également compliqué la donne. Il considère néanmoins que si ces travaux n'avaient pas eu lieu, il y aurait aujourd'hui beaucoup plus de plaintes car on se souvient tous de l'état de cette rue. Il s'était engagé lors de sa campagne à réhabiliter ce quartier et il a réussi à convaincre son ami Monsieur Jean Marc LESPADE sauf qu'aucun des deux ne pensait que refaire l'enrobé serait suffisant, il fallait faire aussi le dessous mais, effectivement, il y a eu des surprises.



Il ne polémiquera pas sur l'association des « Boucalais de quartiers en action » car il sait d'où elle vient et il sait pourquoi.

Concernant le quartier du Petit Nanot, il rappelle qu'une réfection a été réalisée ainsi que toutes les régularisations foncières qui n'avaient jamais été faites. Au bout de cette rue, il y a le chemin de Lissonde qui est privé. Il souhaite être clair sur ce point : lorsqu'il y a des travaux qui se font dans une propriété privée et que tout est déclaré dans les règles conformément au PLU, la Ville ne peut pas s'y opposer sous peine de se voir condamner par le Tribunal Administratif. Concernant le quartier du Barthassot, il a été décidé d'enlever la barrière compte-tenu des travaux afin de faciliter la circulation. Les riverains de cette rue ont raison pour ne pas dire qu'ils n'ont pas tort sauf que l'espace public doit être partagé. Il a pour habitude de dire que dans la vie rien n'est figé. Il y a des avantages pour ceux qui en bénéficient et des inconvénients pour ceux qui utilisent ce passage. Lorsque des arbitrages sont faits en bureau municipal, Monsieur le Maire s'entoure des services compétents et il essaie de prendre, avec ses Adjoints, des décisions pour satisfaire le plus de monde possible. Une « info travaux » a été distribuée à 350 riverains de la rue Georges Lassalle avec toutes les explications nécessaires et une réponse a été apportée à la personne qui porte la pétition. On a le droit de ne pas être d'accord, on a le droit, pour ne pas dire le devoir, de le dire aussi mais, de nombreuses choses ont été faites et il faut les mettre en balance.

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'il ne sait pas s'il s'agit de manipulation avec 200 personnes qui se regroupent pour signer un texte demandant une concertation sur la circulation globale dans le quartier. Il pense que cela mérite d'être entendu. Il ne dit pas que les arguments avancés par Monsieur le Maire vont arriver à convaincre mais ce que les riverains sollicitent, c'est uniquement une rencontre, une concertation, une discussion. Il pense que chaque élu a la possibilité de pouvoir apporter sa contribution à ces personnes qui sont en souffrance, qui sont inquiètes et qui sont finalement dans l'incompréhension. D'après leurs dires, la suppression de la barrière s'est faite de manière arbitraire, ils n'ont pas été informés de cette décision. Aujourd'hui, le sens interdit est pris à contresens en toute impunité. Il s'agissait d'un cheminement doux qui permettait aux poussettes, aux vélos, de cheminer en toute sécurité, ce qui n'est plus possible aujourd'hui. De plus, on ne se trouve pas sur une rue à grand calibre avec un revêtement ne pouvant probablement pas soutenir un flux de voiture important. Ce qui est demandé, c'est de la discussion, de l'échange, de l'explication. Alors que l'on prône partout les démarches de démocratie participative, il pense qu'il est nécessaire d'accorder aux administrés ce temps d'écoute, de confronter les points de vue parce que c'est peut-être comme cela que l'on arrivera à trouver un consensus qui préservera l'intérêt de chacun des riverains mais aussi l'intérêt public qui doit être pris en compte. L'incompréhension vient du fait qu'il n'y a pas eu un échange et il sollicite Monsieur le Maire pour ouvrir ce temps de discussion. 200 personnes sur Boucau, c'est quand même significatif pour permettre d'accéder au moins à cette demande même si Monsieur le Maire ne change pas d'avis. Tout le monde n'est pas machiavélique, ce sont des Boucalais qui sont inquiets et qui souhaitent vivre dans la sérénité.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Christophe MARTIN qu'il n'a pas lu la réponse qui a été faite aux pétitionnaires ou bien il ne l'a pas comprise. Effectivement, il y a 200 riverains qui ont signé cette pétition et ce n'est pas neutre. On fera une concertation lorsque les conditions sanitaires le permettront. Au moment où l'on a reçu ce courrier, il n'était pas possible de se réunir en raison de la pandémie. Il dit que depuis qu'il est Maire, il a organisé bon nombre de réunions publiques notamment pour les travaux au Petit Nanot et à la rue Georges Lassalle. Monsieur Christophe MARTIN répète 500 fois le mot « échange » et Monsieur le Maire lui répond qu'il échangera. Il dit à l'assemblée qu'il a rencontré une personne qui avait vu la veille l'administré qui a envoyé la pétition et ce dernier ne lui a pas fait part de la réponse de la mairie. Cela pourrait être mieux géré, certainement, cela pourrait aller plus vite, pourquoi pas. Dans les conditions actuelles, on essaye de faire au mieux et il en assure la responsabilité partagée. Les signataires sont tous des riverains mais les rues appartiennent à tous les Boucalais et il doit en tenir compte. La solution idéale n'existe pas, faire plaisir à tout le monde, ce n'est pas possible. Le document distribué tout à l'heure n'a rien appris aux élus car on est tous au courant de la situation et une réponse d'attente a été apportée.

Monsieur Christophe MARTIN demande à Monsieur le Maire si on entend dans sa réponse que dès que les conditions sanitaires le permettront, il organisera une réunion publique avec les personnes qui sont intéressées par ce sujet pour écouter les points de vue de chacun et rechercher des solutions. Est-ce comme cela qu'on doit interpréter ces propos ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, le jour où ce sera possible dans cette salle, il traitera ce sujet. Il passe toutes les semaines sur ce chantier et Monsieur Patrick ACEDO y habite, on connaît l'état des lieux. Il précise qu'il a échangé avec certains administrés du Petit Nanot et que ces derniers sont outrés par cette pétition car ils estiment que beaucoup de choses ont été faites depuis 2014. Il rappelle que des travaux ont été prolongés jusqu'au chemin de Lissonde pour 11 000 € parce que le budget le permettait. Les riverains ne se souviennent pas ou ne veulent pas se souvenir de l'état du quartier lorsque son équipe est arrivée. Il a pris en compte cette pétition de 200 personnes. Sa porte est toujours ouverte à la discussion. Les arbitrages sont difficiles à faire. Il faut mettre dans la balance tous les arguments et ne pas écouter que les mécontents car il y a souvent une majorité silencieuse. L'importance des désagréments a été reconnue, une réponse circonstanciée a été faite. Les associations ont portes ouvertes dans la Commune, c'est la liberté d'expression, d'agir et de penser.

Monsieur Dominique LAVIGNE ne souhaite pas revenir sur ce débat, il pense, en effet, que tout a été dit mais il clôture en soulignant que personnellement ce qui l'a alerté c'est le manque de sécurité au quartier du Barthassot. Ce petit chemin, on le connaît tous et la circulation qu'il y a aujourd'hui fait peur.

Monsieur Dominique LAVIGNE poursuit en indiquant qu'il a reçu la copie du courrier qui a été adressée à la Mairie concernant le dossier du Secours Populaire. Monsieur le Maire le connaît bien. En effet, le Secours Populaire Français engage des actions pour développer la distribution de denrées au travers des épiceries solidaires pour permettre aux familles qui sont dans le besoin et qui y souscrivent de pouvoir bénéficier de paniers de denrées. Sur la Côte Basque, il existe une plateforme qui se trouve sur la Commune d'Anglet et il y a un point de distribution à Hendaye. Leur volonté c'est évidemment de pouvoir élargir des points de distribution sur la Côte Basque. Une quinzaine de bénévoles a suivi une formation et chacun est prêt à tenir une épicerie solidaire c'est pourquoi, la Commune a été sollicitée. Cette demande correspond à un réel besoin puisque 22 familles boucalaises sont inscrites et se déplacent toutes les semaines à Anglet. Il s'agit d'ouvrir un autre point de distribution et dans un même temps voir si des besoins nouveaux apparaissent pour pouvoir bien entendu y répondre. La difficulté c'est de trouver des locaux appropriés mais le Secours Populaire a repéré un site. Monsieur Dominique LAVIGNE pense qu'avoir l'opportunité de pouvoir s'inscrire dans cette action peut être bénéfique pour tout le monde. Le responsable demande à Monsieur le Maire, par l'intermédiaire d'un courrier qu'il a reçu en copie, de revoir sa position puisque sur le local en question, la Ville met un veto. C'est très discutable mais on ne va pas faire le débat ici. Il espère que le bon sens l'emportera.

Il rappelle que la distribution s'effectue un jour par semaine. Avoir une antenne à Boucau éviterait aux familles Boucalaises de se déplacer à Anglet. Cela permettrait également au Secours Populaire d'étoffer son réseau de distribution parce que, comme la Croix Rouge ou comme d'autres associations, les problématiques qui se posent souvent sont d'avoir des bénévoles et des moyens. Lorsque tout est réuni, il ne voit pas pourquoi on s'y opposerait.

Monsieur le Maire répond qu'il a reçu les responsables une fois à la Mairie et une fois au CCAS. Lors de ces deux rencontres, il n'a jamais dit qu'il était contre cette implantation. Une enquête a été faite auprès du CCAS et il semblerait qu'il n'y ait pas de familles dans le besoin alimentaire. Il n'y a pas de souci pour que cette association soit créée mais il n'y a pas de local.

Monsieur Gilles LASSABE dit que le Secours Populaire conduit des actions nécessaires tout comme la Croix Rouge et les Restos du Cœur qui sont des associations qui œuvrent pour le besoin des Boucalais. Au niveau des Restos du Cœur à Tarnos, la moitié des personnes qui demande une aide sont des Boucalais. Il y a vraiment un besoin et il faudrait que toutes ces associations se mettent autour de la table, par l'intermédiaire du CCAS, afin que cela ne parte pas dans tous les sens, certains dans des intérêts privés et

d'autres politiques. Aujourd'hui, il pense qu'il est nécessaire d'œuvrer tous ensemble pour la précarité sans avoir d'arrière-pensées. Concernant le site qui a été repéré par le Secours populaire, il se situe près du local du Parti Communiste aux Pierres de l'Atlantique. Ce local est libre pour l'instant mais insalubre puisqu'il est inondé et qu'il y a des travaux de remise aux normes. Les propriétaires ont constaté qu'il y avait eu des tremblements avec la construction de l'immeuble Renaissance et que les murs s'étaient fissurés. Ils ont été indemnisés et un permis de construire a été déposé et doit permettre la remise en état de ce local. Il rappelle également que sur ce secteur, les trottoirs sont à refaire et il y a un manque de stationnement. Il existe un pôle de santé avec trois médecins, cinq kinésithérapeutes, une banque et un bureau de tabac. De ce fait, de gros problèmes de stationnement se font jour. Il rajoute qu'avec la pétition de la rue Georges Lassalle et celles qui vont venir par la suite avec les travaux prévus sur l'îlot Biremont, l'endroit est particulièrement dangereux et ne se prête pas à recevoir une Association. De plus, le parking Prudet n'existe plus et 15 véhicules sont en errance. Monsieur Gilles LASSABE dit qu'il reste malgré tout attentif au dossier du Secours Populaire car il est certain que si un local se présente avec des possibilités de stationnement, il sera nécessaire de travailler pour mutualiser les choses. Cette Association a toute sa place à Boucau.

Monsieur Dominique LAVIGNE indique qu'il était intervenu lors d'un précédent Conseil Municipal sur la réorganisation des tournées des facteurs. Aujourd'hui, ses inquiétudes grandissent car il a entendu dire que l'accueil au guichet de la Poste de Boucau était menacé de fermeture tout comme ceux des Communes d'Ondres et de Bayonne. Non seulement il n'est, avec son groupe, pas d'accord avec une telle perspective mais il souhaite que la Poste assume pleinement sa mission de Service Public avec des heures d'ouverture normales, tous les jours de la semaine, et avec un accueil respectant les usagers. Une seule personne à l'accueil ce n'est pas suffisant, toutes les personnes qui pratiquent la Poste s'en rendent compte. La dégradation permanente de ce service va conduire à sa disparition. A l'instar de ce qui se passe dans les Communes voisines, il ne faut pas attendre une décision qui serait définitive. C'est pourquoi, il appelle le Conseil Municipal à la vigilance sur cette affaire en soutenant en particulier les comités de défense de la Poste qui ne manqueront pas de fleurir à Boucau tout comme à Bayonne et à Ondres. Il pense qu'on aura l'occasion d'y revenir car il connaît l'attachement de Monsieur le Maire à ce service, c'est bien ce qu'il a certifié la dernière fois. Il va falloir passer aux actes.

Monsieur le Maire comprend cette intervention, Monsieur Dominique LAVIGNE est dans son rôle. Il rappelle qu'il a reçu des personnes de la Direction qui sont venues à sa rencontre. Les organisations syndicales ont sollicité plusieurs rendez-vous qu'elles n'ont pas honorés. Il a organisé son agenda en conséquence ce qui est normal car cela relève de sa fonction, mais elles ne sont pas venues. Il ne répond donc pas aux questions qui ne lui sont pas posées. Aujourd'hui, le service public de la Poste évolue, dire non à chaque fois sans discussion ne fait pas partie de sa façon de faire. Il faut discuter et si les agents étaient venus le voir il leur aurait dit de défendre leurs intérêts. Il estime qu'il faut savoir accompagner les évolutions. Il prend pour exemple l'histoire des Forges de l'Adour où 2 000 ouvriers ont été licenciés. Si les syndicats de l'époque avaient voulu maintenir le site, il aurait été fermé mais ils ont préféré accompagner la reconversion. Aussi, grâce au Parti Communiste, au Syndicat CGT, à Monseigneur Gouyon et au Député-Maire Henri GRENET, ces ouvriers ont été accompagnés dans l'évolution des choses. Si tel n'avait pas été le cas, la route industrielle n'existerait pas. Que les élus de la minorité se penchent sur le sort des agents du Service Public de la Poste, les honore mais il ne peut pas être plus clair. Madame Marie José ROQUES et lui-même étaient présents lorsqu'il a fallu défendre les intérêts de la Poste, il y a quelques années. Il peut comprendre cette intervention lors des questions diverses surtout que la période s'y prête mais les compétences du Maire s'arrêtent quelque part surtout lorsque les salariés qui sont censés être touchés ne viennent pas le voir. C'est un peu désagréable.

Monsieur Christophe MARTIN indique que le sort des salariés est important mais ici on représente aussi les intérêts des Boucalais et le Service Public qui doit leur être rendu ainsi qu'aux usagers. Si Monsieur le Maire se rend à la Poste, tout comme il le fait lui-même, il verra le nombre de personnes âgées justement qui utilisent ce Service Public pour le courrier mais aussi pour leurs opérations bancaires. Il s'agit d'un service de

proximité et il lui semble que le Conseil Municipal a vocation à le défendre. Si on ne réagit pas et il remercie Dominique LAVIGNE d'alerter cette assemblée, ça se passera comme pour la Gendarmerie qui a d'abord été transformée en Police et, au gré des restructurations, a disparu. C'est la menace qui pèse actuellement. Cela veut dire aussi que les administrés seront obligés chaque fois qu'ils auront une opération à faire de se déplacer à Tarnos ou à Bayonne. Les élus ont vocation à défendre la Poste, c'est du moins le sens qu'il voit à l'action et à l'engagement public parce que c'est d'abord le service aux populations.

Madame Marie Ange THEBAUD souligne que le projet national pour la Poste est de rassembler un seuil de 20 000 habitants pour un bureau de Poste. C'est ce qu'il se passe dans le Seignanx qui est déjà en train de réagir avec le Maire d'Ondres. La Ville de Boucau, avec ses 8 300 habitants devrait rejoindre un autre secteur. Les moyens de déplacement pour les personnes âgées qui devront se rendre à Bayonne en bus avec un cadencement toutes les heures ne sont pas pratiques. C'est une interrogation pour le service rendu à la population.

Monsieur le Maire répond qu'il a reçu la Direction qui lui a confirmé qu'il n'y avait aucune ambiguïté pour l'avenir de la Poste. Aujourd'hui, ce service est ouvert. Il pourrait ouvrir davantage, pourquoi pas !!! En revanche, il souligne qu'il n'a reçu aucune plainte de la part des Boucalais. Il peut comprendre beaucoup de choses mais il est capable de dire stop. Quand Monsieur Christophe MARTIN laisse entendre que le Maire ne s'implique pas sur le sujet, il n'est pas d'accord avec lui. Il rappelle qu'il est intervenu chaque fois que nécessaire. Pourquoi dire non quand on peut dire oui et si on dit non, on explique les raisons. Les polémiques et les rivalités ne sont pas dans sa nature. Il faut rester simple. Lorsque Madame Marie Ange THEBAUD évoque un plan national et la fermeture de la Poste, il tient à ajouter qu'un plan national peut être défait. Il ne va pas chercher les problèmes mais il faut être vigilant et si les élus de la minorité sont dans ce registre, il s'y inscrit. Pour autant, il n'est pas obligé de les suivre sur tous les registres. Il faut faire preuve de discernement.

Monsieur Christophe MARTIN souhaite poser une question à Monsieur José DOS SANTOS concernant les dégradations qui ont été commises au Tennis Club de la salle Robert Hiquet. En effet, les toilettes ont été détruites ou cassées. La Commune a condamné l'accès et a procédé au nettoyage la semaine passée. Il souhaite savoir si une plainte a été déposée. De plus, il a été saisi notamment par les responsables du Tennis Club car les adhérents utilisent ces toilettes et ils ne sont plus aujourd'hui en capacité de le faire. En outre, il a été interpellé par la situation de cette association car des filets achetés par leurs soins ont été détruits. Monsieur le Maire a rencontré son Président il y a environ deux mois et il attend un certain nombre de réponses pour savoir comment il va pouvoir se remettre à fonctionner. Les personnes qui pratiquent cette activité ont besoin des toilettes et de savoir si la Commune a prévu de les aider à financer les filets. Mais, au-delà de ces problématiques, il voudrait connaître le devenir pour le tennis à Boucau. On sait très bien que les cours sont abîmés même s'ils sont encore utilisés malgré une ouverture aux quatre vents et sans grand contrôle. De plus, on sait avec la Maison des Associations que les tennis auront vocation à disparaître. Quid de la place pour la pratique du tennis dans la Commune. C'est pourtant un club qui pourrait, selon ses responsables, avoir environ une centaine d'adhérents. Aujourd'hui, ils vont sur la Ville de Tarnos ou ailleurs, cette situation est un peu cocasse pour les Boucalais qui doivent partir ailleurs. Quelles sont les perspectives puisqu'une Ville de la taille de la nôtre serait en droit d'avoir des équipements avec deux cours extérieurs et un cours couvert. C'est peut-être beaucoup mais demain il risque d'y en avoir zéro. Quelles sont les solutions alternatives imaginées dans des délais relativement courts pour permettre la pratique du tennis à Boucau car il s'agit d'un sport tout à fait respectable que l'on doit encourager.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur José DOS SANTOS concernant les dégradations. Ce dernier précise que ces détériorations ont eu lieu au niveau des toilettes à proximité du terrain de pétanque. En revanche, le Tennis Club possède des WC à part, près du local de stockage, et les personnes le souhaitant peuvent y rentrer. Ce problème a été réglé avec Monsieur Guy DEFRANCE avec qui il entretient de bonnes relations. Concernant l'avenir du Tennis Club, le Président est au courant de la situation. On ne peut pas faire d'omelette sans casser des œufs.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le Président de cette association lorsqu'il a fallu étudier les subventions municipales. Il rappelle qu'il est prévu d'intégrer la salle Robert Hiquet dans la future Maison des Associations. Cet espace va reprendre à minima tous les avantages que présentent aujourd'hui leur salle. Les deux terrains de tennis seront déplacés un peu plus loin sur un terrain communal. Le Tennis Club va bien continuer à exister sur la Commune de Boucau, Monsieur Guy DEFRANCE est au courant, il n'a peut-être pas tout dit à Monsieur Christophe MARTIN ou ce dernier a peut-être mal compris. Le Président entretient de bonnes relations avec Monsieur le Maire ainsi qu'avec Monsieur José DOS SANTOS, ils ont des contacts réguliers, sans aucune zone d'ombre. Monsieur le Maire souligne qu'il a reçu Monsieur Guy DEFRANCE avec un représentant de la Fédération de Tennis qui est prête à investir en fonction du niveau que l'on souhaitera avoir sur la Commune. Monsieur Christophe MARTIN étant le préposé aux finances des élus de la minorité, il doit savoir qu'on ne pourra pas faire à Boucau un mini Roland Garros. S'il avait les finances, il ferait tout très bien et tout de suite. Il doit faire des arbitrages mais il tient à rassurer tout le monde sur le sujet. On essaie de faire face aux récentes dégradations liées à des incivilités, ensemble. Il y aura bien deux cours de tennis qui seront déplacés de quelques mètres. Il précise qu'il a porté ce dossier personnellement accompagné de Monsieur José DOS SANTOS et avec Monsieur Guy DEFRANCE. Les décisions ont été prises en concertation.

Monsieur José DOS SANTOS précise que les dégradations qui ont eu lieu au niveau des toilettes n'ont pas été faites par les gens du voyage mais par des jeunes voyous. On dirait qu'ils sont payés pour faire ça. Il mène son enquête pour les trouver.

Monsieur Christophe MARTIN répond qu'il n'a accusé personne et suppose que la Ville a déposé plainte. Il invite Monsieur le Maire à adresser un courrier à Monsieur Guy DEFRANCE en reprenant ce qu'il a indiqué ce soir. Ce sera de nature à le rassurer. Il remercie Monsieur le Maire pour sa réponse.

Monsieur le Maire répond que Monsieur Christophe MARTIN ne va pas lui faire croire que Monsieur Guy DEFRANCE est obligé de passer par lui pour l'atteindre. Il a son numéro de portable personnel et il partage la même passion qu'est le rugby. En général, ils se comprennent et il n'y a jamais eu de mêlées relevées avec lui.

Il rappelle que sa porte est ouverte et que Monsieur Guy DEFRANCE peut venir le rencontrer à sa convenance comme qui que ce soit. Monsieur le Maire adapte son agenda en fonction des disponibilités de chacun. Il a donné de nombreux éléments de réponse alors qu'il aurait pu ne pas le faire étant donné que Monsieur Guy DEFRANCE est au courant de la situation. Il n'y a aucune ambiguïté. Il ne lui écrira pas car la Ville et le Tennis Club sont au clair. S'il avait une inquiétude aujourd'hui il pense qu'il serait venu le voir sinon c'est problématique.

Monsieur Christophe MARTIN dit que manifestement il n'avait pas ces informations à hier soir.

Monsieur le Maire répond qu'on va clore le sujet. Il faut rappeler à Monsieur Guy DEFRANCE son numéro de téléphone afin qu'il prenne contact avec lui. Il n'a pas besoin d'intermédiaire et s'il ne veut pas passer directement par lui il peut passer par Monsieur Christophe MARTIN et on trouvera une date.

Monsieur Frédéric BILLARD demande si la boîte à livres qui était installée à la Place Sépard et qui a été vandalisée va être remplacée.

Madame Marie José ROQUES répond que cette boîte à livres a été très fréquentée et elle s'en réjouit. Contrairement à ce qu'on aurait pu entendre ici ou là, elle n'a pas été vandalisée, elle avait été déplacée pour des raisons techniques et elle n'a pas supporté le déménagement, elle a dû être bousculée.

Elle a très vite été retirée et est en passe d'être remplacée pour une nouvelle toute neuve et très bien décorée car il y a des artistes à la Ville. Ce sera la première d'une série car d'autres vont suivre.

Monsieur le Maire dit qu'effectivement, il ne s'agissait pas de vandalisme, comme lui le premier l'a pensé.

Monsieur le Maire rappelle les dates des élections qui se dérouleront les 20 et 27 juin dans les bureaux de vote traditionnels qui seront dédoublés entre les Départementales et les Régionales.

Il n'a pas de date à annoncer concernant la future séance du Conseil Municipal.

Il remercie les élus pour leur présence ainsi que les deux techniciens, Laurent MARTINEZ et Yves CASTAINGS

**LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 45**